

L'assurance retraite en Afrique du Sud

La Constitution sud-africaine inclut un droit justiciable d'accès à la sécurité sociale, mais la plupart des travailleurs n'y ont pas accès en raison de l'absence d'un régime public d'assurance retraite. À la place, les employeurs ont la possibilité d'inscrire leurs employés à des fonds de retraite professionnels privés, de manière totalement volontaire.

Cette présentation illustre pourquoi cette lacune dans le cadre de la sécurité sociale porte atteinte au droit des travailleurs sud-africains d'accéder à la sécurité sociale.

**Kitty
Malherbe**
Professeure,
Western Cape
University, Afrique
du Sud

21 nov 2024

salle C4-126

14h-16h